© La Liberté am 26.01.2016

Le latin gardera son statut.

Formation. L'Instruction publique mène une réflexion sur les disciplines.

Angélique Rime

«Nous n'avons pas l'intention d'abolir le latin dans les classes prégymnasiales francophones, ni de fragiliser cette discipline.» La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) le clame haut et fort au travers d'une réponse du Conseil d'Etat à une question du député Nicolas Kolly (udc, Essert). «Nous n'allons pas modifier son statut de discipline obligatoire en classe de 9e prégymnasiale ou diminuer sa dotation horaire.»

Une position clarifiée après les craintes dont ont fait part les enseignants fribourgeois en novembre dernier («La Liberté» du 3novembre). Ils redoutaient de voir disparaître la discipline des programmes scolaires. En cause: l'absence de la mention «latin, branche principale» dans un commentaire sur l'avant-projet de règlement d'exécution de la loi scolaire.

«Aucune décision n'a encore été prise», rappelle Marianne Meyer Genilloud, conseillère scientifique à la DICS. Et de préciser: «Le règlement d'exécution de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS), qui devrait entrer en vigueur le 1eraoût, spécifie uniquement les conditions de promotion des élèves. Il revient à la DICS de définir le statut des branches dans une directive séparée.» Or, la directive, au contraire du règlement, n'entrera pas en application début août.

«Il n'y a pas d'urgence», poursuit Marianne Meyer Genilloud. «Une réflexion générale doit être menée sur les disciplines qui seront considérées comme branches principales. En effet, la consultation de l'avant-projet du RLS a montré qu'il n'y avait pas d'unanimité sur ce point. La question du latin fait donc partie d'un tout.»

Et la réflexion prendra du temps. Une voire deux années. D'ici là, l'ancienne directive – qui octroie au latin le statut de branche principale pour les élèves des sections prégymnasiales de la partie francophone – restera en vigueur. De même, le latin demeurera une branche à option du côté germanophone.

Au terme de la réflexion, si le latin devait effectivement devenir une branche secondaire, «la seule conséquence prévisible concernerait le poids de la note obtenue.Son coefficient passerait de deux à un», dit le gouvernement. Un état de fait qui pourrait même «encourager les élèves à poursuivre son apprentissage, dès lors qu'un résultat modeste ne pénaliserait plus autant la moyenne des notes», estime encore le Conseil d'Etat.

Il rejette également l'allégation stipulant que la place donnée au latin comme branche principale est sans doute liée à l'excellent niveau d'enseignement dans le canton. «Le Valais n'offre aucune heure de latin durant la scolarité obligatoire. Cependant, ce canton partage

souvent les deux places les plus élevées avec Fribourg dans les résultats des enquêtes PISA pour la partie francophone.»

Les professeurs de latin, dont une délégation a été reçue par la DICS en décembre dernier, restent toutefois sur leur garde. «On nous a répété que l'intention n'était pas de fragiliser la branche mais d'harmoniser les pratiques entre les parties francophones et germanophones», rapporte Marie-Christine Delley, enseignante de latin et répondante cantonale de cette discipline. «Nous attendons que les choses se précisent. Mais en fonction des décisions, il est sûr que nous n'allons pas rester les bras croisés.» I

Craintes côté Germanophone

L'harmonisation entre les systèmes francophone et germanophone – but affiché de l'avant-projet de règlement d'exécution de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS) – avait fait grincer des dents plusieurs responsables d'établissement de la minorité linguistique du canton, craignant de perdre certaines spécificités propres à leur système. Ces appréhensions avaient été relayées dans une question des députés Bernadette Mäder-Brülhart (pcs, Schmitten) et Daniel Bürdel (pdc, Planfayon).

Elles concernaient notamment la suppression des classes de développement. Dans sa réponse, le gouvernement indique simplement que «la réponse définitive sera apportée dans la version remaniée du RLS». Autre objet d'inquiétude: le changement de la procédure de passage de l'école primaire au CO, avec la proposition d'un renvoi de mars à la fin de l'année, ainsi que du Secondaire I au Secondaire II. «Des groupes de travail composés de cadres de la DICS et d'enseignants ont fait part de propositions concernant ces deux thématiques. Des informations seront communiquées prochainement», indique Marianne Meyer Genilloud, conseillère scientifique à la Direction.

Dernier sujet de controverse: le changement de type de classe durant l'année. «Une modification reste en tout temps possible lors de la 1re année du CO. L'avant-projet du RLS n'exclut donc en aucun cas un changement à la fin d'un semestre.»

Le climat reste toutefois tendu. Les directeurs d'établissement germanophones, qui s'étaient exprimés dans la presse fin novembre, ont été invités à davantage de retenue. «Il existe des règles dans l'administration cantonale quant à la prise de parole», explique Marianne Meyer Genilloud. «Ils avaient exprimé publiquement des craintes sur des dispositions qui pouvaient encore évoluer sans en référer à leurs supérieurs.»

Den Originalartikel finden Sie unter http://www.laliberte.ch/